



# COMMUNE D'ENTREVAUX

## ARRETE MUNICIPAL

### N° 95/2026

**Objet :** STATIONNEMENT PLACE « SAINTE MARGUERITE ».

Le Maire d'Entrevaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2212-1 à 5,

Vu le Code de la Route et notamment les dispositions relatives à la circulation routière et applicables à tous les usagers de la route.

Vu la loi n° 89-413 du 22 juin 1989 et le décret n° 89-6.31 du 4 septembre 1989 relatifs au Code de la Voirie Routière,

Vu le Plan de signalisation annexé au présent arrêté,

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire le stationnement sur la Place « Sainte Marguerite » à l'occasion de la fête patronale de la Sainte Marguerite organisée par le Comité des Fêtes du Plan d'Entrevaux du 13 juillet 2026 au 20 juillet 2026.

## ARRETE

### Article 1 :

- Le stationnement sera interdit aux véhicules à moteur sur les places surlignées sur le plan de signalisation annexé au présent arrêté du lundi 13 juillet 2026 de 8h00 au lundi 20 juillet 2026 à 18h00.
- La signalisation sera effectuée par la pose de barrières interdisant l'accès au stationnement, ainsi que par l'affichage du présent arrêté.

### Article 2 :

Les dispositions contenues dans le présent arrêté peuvent faire l'objet d'un recours gracieux à adresser en mairie à Monsieur le Maire, ou d'un recours contentieux auprès du **Tribunal Administratif de MARSEILLE** (22, rue de Breteuil – 13281 MARSEILLE) dans le **déla** de **deux mois** à compter de sa notification.

### Article 3 :

Le présent arrêté sera notifié aux Présidents du Comité des fêtes du Plan d'Entrevaux et publié sur le site de la commune d'Entrevaux.

### Article 4 :

Les agents communaux affectés à la voirie seront chargés de la pose des barrières et de l'affichage sous l'autorité de Monsieur le Maire.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Entrevaux

Fait à Entrevaux, le 2 juillet 2026.

Le Maire,

Didier OCCELLI





Stationnement interdit du lundi 13.07.2026 à 8 heures au lundi 20.07.2026 à 18 heures.